AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0936
FR0013176526-FS0461

6 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juin 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juin 2025, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir, directement et indirectement, 782 884 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 0,32% du capital et 0,29% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	199 152	0,08	199 152	0,07
UBS Switzerland AG	583 732	0,24	583 732	0,21
Total UBS Group AG	**782 884**	**0,32**	**782 884**	**0,29**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VALEO hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 572 729 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 210 155 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 274 281 984 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.